



GROUPEZ LES VÊLAGES EN AUTOMNE

LEVIER D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE



POURQUOI ?

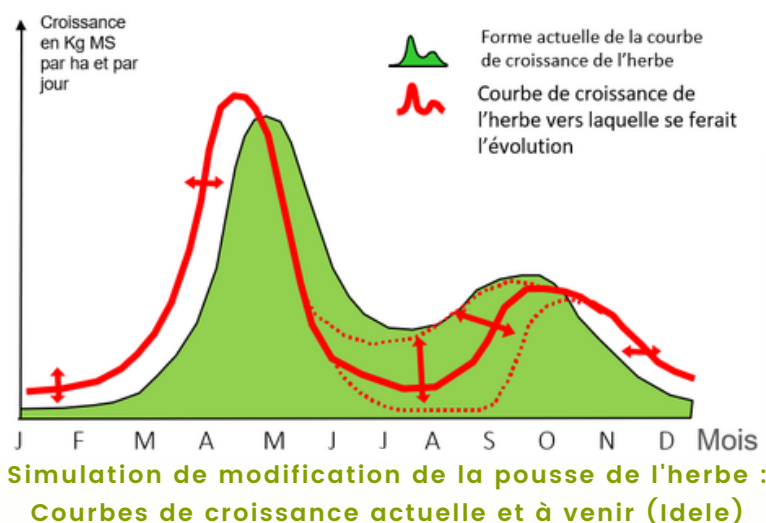
Températures plus élevées, pluviométrie répartie différemment sur l'année... Le changement climatique va provoquer des modifications de pousse de l'herbe conséquentes, avec une baisse marquée en période estivale. Grouper les vêlages à l'automne peut être une solution pour limiter les besoins en fourrage des vaches en lactation à cette période de l'année, tout en valorisant le rebond de pousse d'automne par le pâturage dans la ration.



Viser une meilleure valorisation des prairies en groupant les vêlages

COLLER A UNE NOUVELLE COURBE DE POUSSE DE L'HERBE

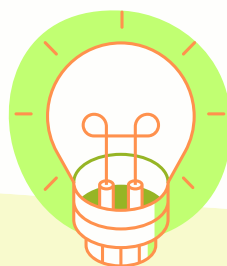
Avec le changement climatique, la pousse de l'herbe sera plus précoce et plus forte qu'auparavant au printemps, avec une saison qui démarrera plus rapidement en sortie d'hiver. Un arrêt de la pousse sera plus fréquent en été, en raison des températures élevées (> à 25°C) et d'un manque de pluviométrie. Le rebond de pousse à l'automne pourra être plus important, et la pousse hivernale plus élevée. Faire vêler les animaux après l'été permet de bénéficier de cette repousse de bonne qualité et d'avoir des animaux à plus faibles besoins lors de la période la plus critique.



PRINCIPE DE LA TECHNIQUE

Plusieurs pré-requis et points de vigilance :

- Cette technique nécessite une bonne gestion de la reproduction, même si le groupage des vêlages peut être plus ou moins strict, de quelques semaines à 4 mois maximum.
- Les vêlages groupés facilitent la conduite des génisses de renouvellement en lots homogènes. Les équipements doivent être adaptés, avec des places en nurserie suffisantes pour faire face au pic de naissances, et du matériel approprié pour la distribution du lait. Les génisses doivent vêler à 24 mois, ce qui nécessite une situation sanitaire maîtrisée pour les veaux et de bonnes croissances pour les génisses. Le groupage des vêlages permet de faire un vide sanitaire dans la nurserie.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Dossier technique du CEDAPA
Grouper ses vêlages à l'automne
<https://www.cedapa.com/wp-content/uploads/2025/11/Referentiel-VGA-Integrale.pdf>

Projet Velbio: <https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/projets/detail-du-projet/velbio>



FERMADAPT

LEVIERS D'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

RETOUR D'EXPERIENCE JEAN-LUC LOSSEC (PLOUGUERNEAU, ZONE INTERMÉDIAIRE 29)

Éleveur laitier à la tête d'un troupeau de 80 vaches laitières de races croisées (Prim'Holstein x Rouge scandinave x Kiwi), Jean-Luc Lossec a accentué le groupage des vêlages à l'automne dès son installation en 2005. Le système fourrager, à l'époque de 35 ares pâturés par vache, est aujourd'hui de 45 ares. L'exploitation livre 520 000 l de lait à la laiterie, et compte 64 ha de SAU.



Des vêlages groupés d'automne pour simplifier le travail

"Je suis venu aux vêlages groupés d'automne pour des raisons d'organisation du travail : les vêlages commençaient en septembre, une bonne partie des vaches étaient taries l'été, ce qui permettait d'être moins chargé en travail à cette période de l'année".

Autre intérêt : la surveillance des chaleurs et les inséminations se déroulent en hiver, lorsque les vaches et les génisses sont en bâtiment.

75% des vêlages ont lieu entre septembre et décembre, avec les naissances des génisses de race laitière du 1er octobre au 30 novembre (IA des génisses et des VL inséminées en race laitière du 1er janvier au 1er mars). 20 génisses sont gardées pour le renouvellement.

L'élevage des génisses est facilité, avec un lot homogène par année d'âge. 25% des vêlages ont lieu "hors période" : ces veaux sont croisés viande et vendus.

Autre point : les démarrages en lactation sont soutenus par une ration à base d'ensilage de maïs.

"C'est plus facile de les observer. Avec une ration stable hivernale à base de maïs, j'estime qu'il y a plus de chance de réussite à la 1ère IA".

"J'ai acheté des niches extérieures pour avoir suffisamment de place pour les veaux. Je suis vigilant sur la prise de colostrum. Après 2 semaines, je regroupe les veaux de renouvellement en cases collectives".

"Je ne cherche pas à grouper tous mes vêlages dans la période recherchée : cela me convient ainsi, je ne souhaite pas réformer des vaches pour cette raison : si c'était le cas je devrais probablement garder plus de génisses de renouvellement".

Des modifications pour s'adapter à la pousse de l'herbe

Avec le rebond de pousse à l'automne plus marqué ces dernières années, Jean-Luc a décalé d'un mois la période de vêlages qu'il s'était fixée : les vêlages des génisses ont lieu en octobre au lieu de septembre initialement.

Les vêlages des vaches commencent toujours en septembre, pour avoir des vaches taries en juillet et août. Elles vont pâturer sur des surfaces non accessibles au troupeau en lactation, et cela permet également aux vaches en lactation de ne pas avoir besoin de complémentation en fourrages en été, à l'exception des années sèches.

"Les génisses pâturent sur des surfaces non accessibles : cela me permet de prolonger leur pâturage d'un mois et donc de valoriser l'herbe d'octobre, ce qui n'était pas le cas auparavant."

"L'inconvénient de faire vèler plus tard, c'est que mon lot de petites génisses n'est pas sevré lorsque les VL sont 100% du temps en bâtiment. Le pic de travail est plus important à cette période".

Depuis plusieurs années, Jean-Luc met en place la mono-traite de mi-juin à mi-octobre : "les vaches étant en fin de lactation, la perte de lait est réduite au regard du gain que cela m'apporte en confort de travail". Cela limite également les besoins en fourrage des vaches en période estivale.

A RETENIR

Grouper les vêlages à l'automne est intéressant pour limiter les besoins des vaches en période séchante, et réduire le recours aux stocks durant l'été. Cela permet de valoriser en démarrage de lactation le rebond de pousse de l'herbe de l'automne par le pâturage.

La mise en place de cette pratique nécessite d'être rigoureux sur la gestion de la reproduction, et également dans l'élevage des génisses de renouvellement pour atteindre un âge au 1er vêlage à 24 mois.

REDACTION

Catherine Lucas, Guylaine Trou,
Agathe Sergy
Chambre d'Agriculture de Bretagne
François Bienne
Institut de l'Élevage
Décembre 2025
Crédit photo : B. Godoc

Financiers :

